

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 22

Pouvoir : 7

Date de la convocation :  
12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le dix-huit décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pascal GERARDIN et Laurent LAGRIFFOUL.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Nelly MONNOT à Richard MILON, Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Adeline CARITEY à Brigitte MARTIN, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD à Laurent LAGRIFFOUL.

## Objet : Aide exceptionnelle à la Croix-Rouge française – Délégation territoriale de Mayotte – Soutien aux victimes du cyclone Chido

### Exposé :

L'archipel de Mayotte a été frappé par les vents dévastateurs du cyclone tropical Chido ce samedi 14 décembre 2024.

Le département n'avait pas été confronté à un cyclone d'une telle intensité depuis près de 90 ans. Cet événement tragique, dont le bilan reste encore incertain, a causé de nombreux décès et disparitions.

Ce phénomène a également entraîné des dommages considérables aux biens privés et publics, avec des dégâts matériels très importants. L'habitat précaire de l'île a été complètement détruit.

Les équipes de la Croix-Rouge sont mobilisées pour faire face aux conséquences du passage du cyclone Chido et se préparent à porter secours à la population sinistrée.

Face à cette tragédie, la commune de Saint-Rémy souhaite exprimer sa pleine solidarité avec les habitants de Mayotte.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à la Croix-Rouge française – délégation territoriale de Mayotte.

### Visa :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à la Croix-Rouge française – délégation territoriale de Mayotte, au titre du soutien aux victimes du cyclone Chido.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

